

ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARIBE (AEC)

XXI REUNION DU COMITE SPECIAL SUR LE TRANSPORT
Port d'Espagne, Trinité et Tobago, les 20 et 21 septembre 2012

TERME DE REFERENCE

Étude sur les possibilités de la demande de transport aérien des pays membres de l'AEC

Pendant la XX Réunion du Comité sur le transport de l'Association des Etats de la Caraïbe, tenue à Port-au-Prince les 30 juin et 1 juillet 2011, on a demandé à la délégation de Colombie d'élaborer le profil du projet en vue de la réalisation d'une étude destinée à analyser les politiques commerciales des Etats membres en matière de transport aérien, qui inclurait une révision des statistiques disponibles sur le trafic aérien pour calibrer et caractériser le marché, et évaluer l'état actuel des infrastructures aéroportuaires et de navigation aérienne, afin de déterminer si elles répondent aux besoins de la demande potentielle et future. L'étude doit fournir des éléments de jugement pour formuler des recommandations en matière de politique qui se traduiraient par des mesures de stimulation du transport aérien dans la région.

Pour cette tâche, on a élaboré le schéma général ci-après, qui servira de base pour concevoir les termes de référence de l'étude envisagée.

1. Dimension du marché du transport aérien dans la région de l'AEC: Analyse par pays.
 - Indicateurs macroéconomiques influant sur le transport aérien (PIB, population et sa répartition géographique, revenu par habitant, taux de change, importations et exportations, parmi les principaux).
 - Evolution historique du trafic aérien (passagers, cargaisons, opérations aériennes), densité et taille relative du marché, de manière globale et par aéroports. Tendances et projections.
2. Description générale de l'infrastructure requise pour le transport aérien
 - Installations et services de navigation aérienne
 - Facilités aéroportuaires et leurs principaux composants (piste, plateforme, terminaux)
 - L'infrastructure limite-t-elle la demande?

3. Aspects institutionnels du transport aérien

- Politiques générales de transport aérien (accès au marché, tarifs, accords bilatéraux, alliances, etc.).
- Cadre légal et règlements aéronautiques
- Répartition des fonctions et responsabilités de l'aviation civile et du transport aérien. (Organismes et autorités)

4. Recommandations concernant les politiques destinées à encourager le transport aérien

Sur la base de cette méthodologie, l'étude s'appliquerait à chaque Etat Membre ou membre Associé, et, en fonction des ressources, elle pourrait être divisée en plusieurs phases pour être plus accessible du point de vu des coûts. Une première phase consisterait en un diagnostic préliminaire élaboré à l'aide de l'information rassemblée au Secrétariat, après que le consultant ait conçu les modèles de collecte de l'information. Une seconde phase pourrait consister en visites effectuées dans les Etats offrant le plus grand potentiel en vue d'une analyse plus détaillée, en particulier pour améliorer les liaisons aériennes au sein de l'AEC.